

<https://47.snuipp.fr/Nouvelle-carte-de-l-education-prioritaire-pour-la-rentree-2019>



Nouvelle carte de l'éducation prioritaire pour la rentrée 2019 ?

- École - Éducation Prioritaire -

Date de mise en ligne : jeudi 4 octobre 2018

Dernière mise à jour : 4 octobre 2018

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Attention : Les annonces de JM Blanquer. à l'assemblée nationale le 02 octobre [1], puis au cours du séminaire sur les « politiques éducatives et les territoires » le 03 octobre [2], entraînent de fait un report de la révision de la carte de l'EP initialement annoncée pour la rentrée 2019.

Il met en place une mission « sur la territorialisation des politiques éducatives ». Cela mélangera la question de la ruralité et celle de l'éducation prioritaire, dont la révision de la carte n'interviendra pas avant 2020, voire ...

C'est un mauvais signe pour les écoles qui avaient été « éjectées » de l'éducation prioritaire en 2015, mais aussi pour celles, nouvelles, qui peuvent prétendre à intégrer le dispositif.

L'article ci-dessous, mis en ligne le 1er octobre 2018, reste néanmoins d'actualité pour les enjeux qui sont pointés.

La circulaire du 4 juin 2014 indiquait que les projets de réseau seront revus intégralement pour la rentrée 2019. Le ministre annonce maintenant un changement de logique dans la politique d'éducation prioritaire : « récompenser la réussite au lieu de soutenir la difficulté ».

Le SNUipp-FSU, opposé à cette logique, continue de recenser les besoins réels des écoles pour les porter au ministère et revendiquer un maximum de 20 élèves dans toutes les classes.

Rappel chronologique

La politique de l'éducation prioritaire en France a été lancée en 1981 pour donner plus à ceux qui ont le moins et corriger ainsi les inégalités sociales.

La dernière carte de l'éducation prioritaire, redéfinie pour la rentrée scolaire de 2015, a créé deux appellations : réseau d'éducation prioritaire (REP) et réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+).

Cela concerne actuellement 6 703 écoles dont 2 466 en REP+ et 4 237 en REP. Le classement de ces écoles maternelles et élémentaires s'est effectué selon l'indice social du collège de secteur : taux de boursiers, pourcentage des élèves issus des catégories sociales les plus défavorisées, pourcentage d'élèves issus de zone urbaine sensible, pourcentage d'élèves en retard à l'entrée en 6e...

Des critères qui ont pu trouver des adaptations selon les académies et les départements... mais qui ont laissé sur le bord du chemin nombre d'écoles dites orphelines car non rattachées à des collèges classés en éducation prioritaire. C'est le cas par exemple des 4 écoles du quartier de Montanou à Agen, pourtant classé 3e quartier pour les bas

revenus et 19e en taux de pauvreté de France métropolitaine (voir notre dossier complet sur le site du SNUipp-FSU 47).

Nous pouvons citer aussi Clément Marot à Villeneuve sur Lot ou les écoles liées au collège de Monsempron-Libos. Sans oublier les quartiers sensibles de Marmande ou Aiguillon.

Une nouvelle carte mais quels critères ?

À l'heure actuelle, malgré nos demandes réitérées, le ministère ne nous a toujours pas fourni les critères qui serviront à l'élaboration de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire.

Seront-ils identiques à la précédente carte, l'enveloppe budgétaire sera-t-elle amputée, les appellations REP et REP+ seront-elles conservées ?

Mauvais signe ?

Marc Babet, responsable de l'éducation prioritaire à la Dgesco [3], vient de jeter l'éponge.

Il y a des moments où il vaut mieux savoir ne pas faire une année de trop que l'on risquerait de regretter, tant on pourrait être amené à se voir mis en contradiction ou pour le moins en contrariété avec ce que l'on a porté avec enthousiasme principalement dans les terrains dits « défavorisés ».

Le SNUipp-FSU revendique une appellation unique, une définition de la nouvelle carte de l'EP qui parte des situations des écoles maternelles et élémentaires et non plus de celles d'un collège tête de réseau. Nous invitons toutes les écoles souhaitant intégrer l'éducation prioritaire à nous faire remonter leur situation.

Prime au mérite en REP+

Le ministre de l'éducation nationale a annoncé le 2 juillet dernier qu'une partie de la prime de 3 000 €, soit 1 000 € nets, sera versée à tous les enseignants de REP+ dès la rentrée 2018.

Les 2 000 € restants seraient distribués sous la forme d'une part variable qui prendraient en compte « la valorisation de l'investissement collectif des équipes » et « la possibilité d'un adossement d'une partie de cette indemnité aux progrès des élèves et à l'accomplissement de projets d'école et d'établissement qui y contribuent ». C'est donc bien l'introduction d'une rémunération au mérite que le ministre entend mettre en place.

Quel critère objectif présidera à l'attribution de cette nouvelle part variable pour telle équipe plutôt qu'une autre ?

Le SNUipp-FSU s'opposera de nouveau à ce genre de dérive, d'autant que les études internationales montrent que le pilotage du système éducatif par les résultats des élèves et la rémunération au mérite est contre-productif.

Le SNUipp-FSU exige que cette prime de 3 000 € soit versée sans conditions à toutes et tous, y compris les AESH, les personnels en CUI et les AED aujourd'hui écartés de toute indemnité.

Post-scriptum :

Plus de maîtres que de classes (PDM) à l'agonie

Retour sur sa mise en place

La loi de refondation de 2013 prévoyait la création de plusieurs milliers de postes de PDM. L'objectif était « de mieux répondre aux difficultés rencontrées par les élèves et de les aider à effectuer leurs apprentissages fondamentaux indispensables à une scolarisation réussie », en renforçant l'encadrement des élèves dans les zones les plus fragiles

Nouvelle carte de l'éducation prioritaire pour la rentrée 2019 ?

afin de prévenir, dans un contexte d'enseignement « ordinaire », la difficulté scolaire, en permettant de nouvelles organisations pédagogiques au sein même de la classe et de croiser les regards sur les élèves.

Rentrée 2018 : dispositif sacrifié

Changement de gouvernement, changement de politique éducative, changement de priorité... Les PDM subissent un coup d'arrêt. Sur les 4 000 postes initialement prévus à la rentrée 2017 par le précédent gouvernement ce sont seulement 1 500 postes qui perdurent.

En 2017, on dénombre 15 PDM dans le Lot-et-Garonne. En 2018, 10 postes « Plus de maîtres » sont fermés pour permettre l'ouverture de 14 CP et CE1 dédoublés. La politique des classes dédoublées est donc financée à plus de 70 % par des redéploiements de postes PDM.

Il ne reste plus que 4 PDM dans le département (Aiguillon, Casseneuil, Marmande Lolya, Port Ste Marie) et 1 qui a servi à dédoubler un CP à Langevin Agen, mais sans être "labellisé" CP dédoublé.

Le « Plus de maîtres que de classes » est à l'agonie. Sans évaluation, malgré un plébiscite de la part des équipes pédagogiques, il disparaît sans faire de bruit.

[1] [Commission des affaires culturelles 02/10/2018](#)

[2] [Communiqué du MEN le 03/10/18](#)

[3] Direction générale de l'enseignement scolaire